

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR PAR VISIOCONFERENCE DU 27 AOUT 2021

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint, arrivée à 18h05), Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint, en visio, arrivée à 18h, départ à 19h30), Nelly DEVILLE et Rémi BAUDOT (en visio)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 17h45, quorum atteint de 5 voix sur 7.

1. Approbation définitive du PV du Bureau Directeur du 13 juillet

Le Compte-rendu du Bureau directeur est approuvé à l'unanimité des présents après ajout du point "le Bureau directeur approuve le devis de la société Kisis pour 6000€".

2. Validations de décisions prises par consultation électronique

Le Bureau directeur a confirmé le soutien à la lettre ouverte de la FFME auprès des sénateurs, courrier demandant à limiter la responsabilité civile des collectivités territoriales de façon à garantir la pratique des sports de pleine nature.

Le jury ad hoc a confirmé l'accord donné à la demande de dérogation de l'échelle pour la catégorie H12 lors du championnat de France Longue distance de CO à VTT.

Le jury ad hoc a confirmé le rejet de la demande de la Ligue AURA pour la qualification de 3 clubs supplémentaires au lieu d'un pour le championnat de France de relais sprint pédestre.

Le Bureau directeur a confirmé la validation de la mutation en cours d'année de Perrine Bondivenne du COOL au TOAC avec l'accord des deux clubs.

3. Point sur la crise sanitaire

Le Président rappelle que suite à la publication de la loi du 5 août et à ses décrets d'application la législation nous impose de mettre en place un contrôle du pass sanitaire des participants majeurs sur les compétitions ayant lieu dans l'espace public dès lors qu'elles font l'objet d'une déclaration. Celui-ci sera aussi à présenter par les bénévoles et salariés engagés sur ces manifestations à partir du 30 août et par les participants mineurs à compter du 1^{er} octobre. Il indique que le CNOSF a consulté les fédérations pour avoir leur avis sur les demandes que nous souhaitions faire remonter auprès du Ministère en charge des Sports avant la publication du décret. Lors de cette réunion, la FFCO a proposé qu'il n'y ait pas plus de contrainte dans la pratique des sports de plein air que dans la vie courante, que la taille des regroupements soit prise en compte et qu'il soit possible de gérer informatiquement les certificats de vaccination. Aucun de ces 3 points n'a été retenu dans la rédaction du décret.

Il signale que la Fédération a reçu un petit nombre de messages de licenciés faisant part de leur incompréhension ou de leur opposition à cette mesure règlementaire.

4. Communication

Le Président informe le Bureau directeur que le chargé de communication ne donne pas suite aux propositions faites pour une embauche en CDI.





Il présente une synthèse des actions de communication réalisées pendant l'été : retransmission des WOC avec environ 6000 connexions ; championnat de France MD à La Plagne avec 3000 connexions.

Il signale la satisfaction du directeur de TV8 Mont Blanc et son souhait de poursuivre une collaboration.

Le budget de la retransmission des WOC s'élève à un peu moins de 10 000€ couvert entièrement par la cagnotte participative et par les 4 contrats de partenariats.

Celui de la diffusion de la Plagne à environ 12 000€ dont 6 000 € de frais de diffusion, le reste correspondant à la signalétique déployée et aux frais des consultants techniques.

Pour la diffusion du championnat de France de sprint pédestre un budget identique est à prévoir. La seule contribution financière significative pour ces deux retransmissions vient de l'Agence Nationale du Sport qui nous a attribué une subvention de 6 000€ (50% des frais de diffusion).

Le Bureau directeur, sur la base de ces informations, valide l'opération de diffusion TV du championnat de France de sprint. Pour la retransmission à venir du championnat de France de sprint, quelques aménagements sont nécessaires : suppression des finales B et C et aménagement des circuits pour faciliter la prise de vue.

Le Bureau directeur valide ces demandes et en informera les organisateurs.

Le Bureau directeur note également la nécessité d'aborder cette problématique des aménagements liés à la couverture TV lors du séminaire des experts (TN et CCN).

5. CNOSF

Le Président signale l'enquête du CNOSF auprès des fédérations dans le cadre du projet de loi sur le sport incluant la mixité (50-50) de toutes les instances fédérales et de leurs organes déconcentrés, loi devant passer prochainement devant le Sénat, pour savoir s'il était plus judicieux de faire pression sur les sénateurs ou de faire du lobbying auprès des candidats à l'élection présidentielle.

Il fait état des retours par rapport au sondage du CNOSF sur la féminisation actuelle des instances : un tiers des structures a répondu laissant apparaître un taux moyen de féminisation de nos structures déconcentrées de 25%.

Le Président informe de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 15 septembre prochain. Ne pouvant s'y rendre, il propose au Bureau directeur de donner pouvoir à la Secrétaire générale pour le représenter. Le Bureau directeur valide.

6. Appel d'offre équipementier

La DTN a établi la dotation type des tenues Haut-Niveau ainsi qu'un bilan sur les 3 dernières années. Un appel d'offres auprès de différents fournisseurs va être lancé prochainement. Les sportifs ont indiqué souhaiter un design plus épuré.

7. Demande de délégation

La DTN indique que la demande de délégation est en cours pour les disciplines : CO pédestre, CO à VTT, CO à ski. Dans ce cadre, a été demandée, par le Ministère, la liste des compétitions de niveau national, celle des épreuves et championnats internationaux pour chaque discipline.

Le Président précise qu'il n'a pas été fait de demande pour les raids multisports ou pour l'orientation de précision qui ne font pas partie des axes prioritaires actuels de développement de la fédération. Le Bureau directeur valide ce choix.

8. Reprise de l'activité sportive

Le Président fait part des dispositifs existants : la carte passerelle, étendue aux élèves de 6ème ; le pass'sport.

Il signale, à propos du premier dispositif lié à l'inscription sur le site « un club près de chez moi », avoir fait part au CNOSF de l'insatisfaction vis-à-vis de ce site qui, lors de la recherche de lieux de pratique de la course d'orientation, fait apparaître les associations UNSS, des structures non fédérales avant les clubs de CO affiliés. Il indique que 60 clubs de CO sont inscrits sur ce site information alors que 98 clubs ont une école de CO. Une relance sera donc faite via la prochaine lettre O' clubs.

Le Président rappelle également les conditions pour pouvoir bénéficier du pass'sport : 50€ pour les jeunes jusqu'à 18 ans dont la famille bénéficie de l'allocation de rentrée scolaire. Il propose, de ce fait, de rendre possible le renouvellement de la licence jeune ou famille dès la mi-septembre. Le Bureau directeur valide ce point.



9. Site internet

Le Président annonce que la transaction avec Sevanova est terminée. Un groupe de travail est à constituer pour définir un nouveau cahier des charges.

Il signale également que certains travaux de maintenance sont à effectuer et que tous les contacts liés aux aspects numériques sont à renvoyer sur le président de la commission Numérique. Une demande de maintenance de la partie cartothèque est validée par le Bureau directeur.

10. Points divers

Le Président propose, pour recycler les vêtements en stock, de les affecter après une nouvelle sérigraphie, aux arbitres nationaux et, si possible, aux autres experts nationaux. Le Bureau directeur donne son accord.

Le Président signale qu'à même date, le nombre de licenciés est en retard par rapport à 2020.

Le Bureau directeur valide la gratuité de la part fédérale pour une première licence prise par un licencié UNSS ou UGSEL.

Le Bureau directeur donne son accord pour le devis relatif à la constitution d'un cahier des charges entrainement pour les groupes Ligue, dont la livraison est prévue mi-octobre.

Le Bureau directeur donne un avis favorable à la demande de la Ligue Occitanie pour expérimenter lors d'un week-end une 2^{ème} course avec un départ en chasse dans la mesure où cela rentre dans l'axe des pratiques novatrices.

Le Bureau directeur émet un avis défavorable à la demande de monsieur B. Tronche-Masso d'exonération des redevances fédérales pour une course organisée par le groupe Ligue de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le soutien financier de la fédération à ce type de structures devrait passer plutôt par les subventions dans le cadre du Projet Sportif Fédéral.

Fin de la réunion à 19h 50.

Le Président Jean-Philippe STEFANINI La Secrétaire Générale Dominique BRET



